Loudéac (22) : la presse locale met en avant deux amis ouvrant un salon coiffure-tatouage. “Dans les petites villes, la communauté africaine galère pour se coiffer” (MàJ : moins d’un an après… fermeture administrative entre autres pour travail dissimulé)

20/01/2026 à 14h26



20/01/2026

Le préfet des Côtes-d’Armor a procédé à la fermeture administrative des entreprises Les Ciseaux d’or et Shadow Tattoo pour une durée de trois mois. Les deux entreprises sont installées au sein d’un même local situé 5, place des Halles à Loudéac.

En octobre 2025, cinq mois après l'ouverture de l'établissement, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a procédé à un contrôle dans le cadre d'une opération conjointe de lutte contre le travail illégal. Il a été alors constaté que le commerce Les Ciseaux d'or exerçait une activité de coiffure/barber sans immatriculation au répertoire des métiers. Idem pour le salon de tatouage, Shadow Tattoo.

L'enquête a permis d'établir par ailleurs que les formalités préalables à l'embauche de deux salariés n'avaient pas été accomplies. « Les constats opérés attestent que l'intégralité des effectifs est concernée par les infractions de travail dissimulé », annonce l'arrêté préfectoral. (…)

Le Télégramme

Le salon de coiffure à Saint-Brieuc également fermé temporairement :

Lors de ce contrôle, l'inspecteur « a constaté que l'établissement exerce depuis novembre 2024 une activité de coiffure/barber en l'absence totale d'immatriculation au répertoire des métiers ». Pire encore, « l'enquête a permis d'établir que l'entreprise a omis sciemment de procéder aux formalités de déclaration préalable à l'embauche pour la totalité des 8 salariés employés ».

Pour les services de l'État, l'entreprise a donc « commis le délit de travail dissimulé par dissimulation d'emplois salariés défini par le Code du travail ». De plus, l'un des salariés n'avait pas le droit d'exercer une activité salariée en France. (…)

Le propriétaire a fait part, pour sa défense, « d'une défaillance de l'accompagnement de son cabinet comptable initial ». Pas de quoi convaincre la préfecture (…)

Le Télégramme

(Merci à tregpa.)

En 2025 :

En ce mercredi 19 février 2025, Samuel Herady et Josue Virayie ont le sourire. Leur projet est presque bouclé. (…) « J'ai vu qu'il y avait ici une forte communauté africaine, notamment de Mahorais et de Congolais. Je ne cherche pas à m'implanter dans des métropoles, comme Rennes. Ce qui m'intéresse, ce sont les petites villes où la communauté galère pour se coiffer », indique celui qui s'est spécialisé dans les coupes afros.

Une compétence peu répandue, selon le professionnel. « C'est quelque chose que l'on n'apprend pas à faire à l'école. Cela résulte d'une longue pratique. Cela fait quinze ans que je coupe les cheveux et que je fais des tresses collées et des dreadlocks », affirme le jeune homme âgé de 30 ans. Mais il tient à préciser que tous les clients seront les bienvenus. (…)

Ouest France

Samuel a déjà un salon de coiffure (du même nom, « Ciseaux d'or ») à Saint-Brieuc ainsi qu'un restaurant-traiteur de spécialités africaines : « Pretty Kitchen Foodies ». (…)

Actu.fr